

## TITAN CEMENT INTERNATIONAL

Société Anonyme

37 Square de Meeûs, 4<sup>e</sup> étage, 1000 Bruxelles, Belgique

Registre des personnes morales (Bruxelles) : 0699.936.657

Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de Titan Cement International SA (la **Société**), qui se tiendra le lundi 5 mai 2025 à 10h00 CET dans les locaux de l'étude notariale Berquin Notaires (avenue Lloyd George 11, 1000 Bruxelles).

### AVIS DE PARTICIPATION

Pour être valable, cet avis de participation doit être reçu par la Société **au plus tard le mardi 29 avril 2025**. Les Actionnaires sont priés d'envoyer l'avis de participation signé à l'adresse électronique [general-meeting@titacement.com](mailto:general-meeting@titacement.com) dans le délai mentionné ci-dessus.

Les actionnaires détenant des actions via Euroclear peuvent également notifier la Société par l'intermédiaire de la plateforme d'ABN AMRO ([www.abnamro.com/evoting](http://www.abnamro.com/evoting)), dans le délai mentionné ci-dessus, c'est-à-dire **au plus tard le mardi 29 avril 2025**.

Le soussigné (nom et prénom / nom de la personne morale) (l'**Actionnaire**)

---

---

Domicile / Siège

---

---

Adresse e-mail

(Les personnes morales doivent préciser l'adresse e-mail de la/des personne(s) physique(s) signant en leur nom)

---

Propriétaire de \_\_\_\_\_ actions dématérialisées / nominatives (*biffer la mention inutile*) de la Société confirme par la présente son intention de participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société qui se tiendra **le lundi 5 mai 2025 à 10h00 (CET)** dans les locaux de l'étude notariale Berquin Notaires en Belgique (avenue Lloyd George 11, 1000 Bruxelles), avec toutes les actions

susmentionnées, qui ont été enregistrées à son nom à la Date d'Enregistrement, c'est-à-dire le lundi 21 avril 2025, à minuit (CET).

## PROTECTION DES DONNÉES

La Société accorde la plus grande importance à la protection et à la sécurité des données à caractère personnel qu'elle reçoit des actionnaires dans le cadre des Assemblées. Les actionnaires peuvent consulter l'Avis de Confidentialité à l'attention des Actionnaires pour information au sujet du traitement de leurs données à caractère personnel et des droits qui leur sont conférés en vertu du règlement général sur la protection des données (règlement (UE) 2016/679) (« RGPD »). L'Avis de Confidentialité est disponible sur le site Internet de la Société (lien : [https://ir.titan-cement.com/Uploads/Privacy\\_Notice\\_for\\_shareholders\\_FR.pdf](https://ir.titan-cement.com/Uploads/Privacy_Notice_for_shareholders_FR.pdf))

Lieu: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_ 2025

Signature(s):

*Les personnes morales doivent préciser le(s) nom(s), prénom(s) et qualité de la (des) personne(s) physique(s) signant en leur nom. Si l'Actionnaire n'est pas une personne physique qui signe cet avis de participation lui-même ou elle-même, le(s) signataire(s) déclare(nt) et garantit(-issent) à la Société d'avoir les pleins pouvoirs de signer cet avis de participation pour le compte de l'Actionnaire.*

\_\_\_\_\_